

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1604

6 août 2010

### SOMMAIRE

Aberdeen Property Funds Pan-Nordic S.à r.l. ....	76985	OXEA FINANCE & Cy S.C.A. ....	76946
Aintree Investments S.A. ....	76986	Parkview Realty S.à r.l. ....	76948
AJL Finance S.A. ....	76986	PBG Midwest Holdings S.à r.l. ....	76947
AJL Services S.à r.l. ....	76986	PHM Topco 10 S.à r.l. ....	76946
Alpona S.A. ....	76988	Plan Project S.à r.l. ....	76947
Arcade Finance S.A. ....	76989	Point de Vue s.à r.l. ....	76947
ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A. ....	76989	Randell International S.A. ....	76982
Axis Constructions ....	76990	R.B.I.C. S.A. ....	76947
BigBoard Group S.A. ....	76991	Reacomex ....	76948
Boran S.A. ....	76990	Recup-Métaux Lux S.A. ....	76986
Bronti International S.A. ....	76991	REVISA, Société à responsabilité limitée	76948
Brookfield Eden Investments n°2 S.à r.l. ....	76983	Sasmat Theodule SCA ....	76981
BTEC s.à r.l. ....	76991	SELECTION LINE VOICE MAIL SYS-TEMS s.à r.l. ....	76952
Byblos Invest Holding S.A. ....	76991	Setim S.A. ....	76955
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. ....	76992	Setim S.A. ....	76958
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l. ....	76952	SGI Holding Luxembourg S.à r.l. ....	76958
Deal Flow ....	76992	Sigalat Vorizot Société en nom collectif	76991
Distribution Video Luxembourg S.A. ....	76980	Square Businesses S.à r.l. ....	76948
Duchy Capital S.à r.l. ....	76990	Taurus Euro Retail Holding S.à r.l. ....	76962
Fujitsu Consulting (Luxembourg) S.A. ....	76992	Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l. ....	76980
GCL Holdings LP S.à r.l. ....	76962	The 344 Company S.A. ....	76981
iBO Solutions S.A. ....	76982	Theodule S.à r.l. ....	76981
Intruma Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	76948	TPG Azure S.à r.l. ....	76981
Lag International S.A. ....	76958	TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l. ....	76982
Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A. ....	76989	Valbay International S.A. ....	76982
		WMP ....	76955

**OXEA FINANCE & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.693.

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Linda HARROCH-KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial des associés de la société "OXEA FINANCE & Cy S.C.A.", une société en commandite par actions, ayant son siège social au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentant, en date du 3 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont l'acte a été enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 juin 2010, Relation: EAC/2010/6649 et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles procurations, après signature, sont restées annexées à l'acte de constitution reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juin 2010, numéro 25461 de son répertoire,

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que par suite d'une erreur matérielle, il n'a pas été prévu dans les statuts de constitution de durée d'existence pour la Société;

- Que par conséquent il s'agit de modifier, dans la version anglaise et dans la version française, l'article premier dans sa rédaction, lequel devant dès lors être lu comme suit:

**Version anglaise**

**" Art. 1. Corporate form, Name and Duration.**

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "OXEA FINANCE & Cy S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration."

**Version française**

**" Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale et Durée.**

1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de "OXEA FINANCE & Cy S.C.A." (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée ("Loi de 1915"), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante pré-mentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. HARROCH-KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juin 2010. Relation: EAC/2010/7085. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Belvaux, le 15 JUIN 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010076089/46.

(100086723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

**PHM Topco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.045.330,70.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.875.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2010076098/13.

(100086592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**Plan Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 30, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 72.005.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076092/10.

(100087251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**PBG Midwest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 108.456.

---

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, The Pepsi Bottling Group, Inc., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010076095/12.

(100087118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**Point de Vue s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.  
R.C.S. Luxembourg B 99.962.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 17.06.2010.

Fiduciaire S.à r.l.  
CabexcO  
Centre Helfent  
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange  
Signature

Référence de publication: 2010076100/15.

(100086616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**R.B.I.C. S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 52.203.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDALUX S.A.  
Signature  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010076106/12.

(100086917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**Reacomex, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 47.825.

Le Bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010076111/12.

(100087215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

**REVISA, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 149.653.

En date du 14 juin 2010, l'associé Tagliabue Luca, avec adresse professionnelle 10, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, a transféré 61 de ses 125 parts sociales à Salpetier Philippe, avec adresse professionnelle 10, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010076112/13.

(100086895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

**Square Businesses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 93.462.

*Extrait de la décision de l'associé en date du 16 juin 2010*

L'associé confirme qu'il y a lieu de rayer Madame Sebaa Lila, demeurant au 61, rue de Hobscheid à L-8422 Steinfort, de son poste de Directrice de vente de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SQUARE BUSINESSES S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010076122/14.

(100086778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

**Parkview Realty S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Intruma Holding (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 110.681.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of the month of June

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

was held an extraordinary general meeting of the members of "Intruma Holding (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, having had its registered office at Castorweg 22-24, Curaçao, the Netherlands Antilles, incorporated under the name of Intrud Management (Curaçao) N.V. by notarial deed, executed on October 16th 1992, on the basis of which the required declaration of no objection was granted by the Minister of Justice of the Netherlands Antilles on October 16<sup>th</sup>, 1992 under number 2867/N.V., and having been registered with the Register of Curaçao, the Netherlands Antilles, under number 61570 and having transferred the registered office, principal establishment, effective place of management and the centre of its main interests from the Netherlands Antilles to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 1<sup>st</sup> September 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, acting

in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 50 of 9 January 2006.

The meeting was presided by Mr Paul de Haan, manager of the Company, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Mrs Mireille Herbrand, chartered accountant, residing in Luxembourg.

The before mentioned individuals formed the bureau of the present meeting.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The members represented and the number of units held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders of the represented members, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will, together with the relevant proxies, be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all one hundred and twenty-five (125) units in issue in the Company were represented at the general meeting; the members declared having had prior knowledge of the agenda below and waived any convening formalities, so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows:

A. Change of name of the Company into "Parkview Realty S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 1.** A limited liability company is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the Company is "Parkview Realty S.à r.l.""

B. Introduction of a new paragraph after paragraph 3 of article 2 of the Company's articles of association in order to allow the Company to perform real estate and rental activities and amendment and restatement of the corporate object of the Company set forth in article 2 of the article of association so as to read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can hold or invest in, directly or indirectly, real estate properties both in Luxembourg and abroad. The Company can also perform any type of rental or lease activity.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

After deliberation with respect to the items on the agenda, the meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

The meeting resolved to change the name of the Company into "Parkview Realty S.à r.l." and to consequently amend article 1 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 1.** A limited liability company is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the Company is "Parkview Realty S.à r.l.""

*Second resolution*

The meeting resolved that the Company may perform real estate and rental activities in addition to the activities currently provided for by article 2 of its articles of association and resolved to amend and restate article 2 so as to read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can hold or invest in, directly or indirectly, real estate properties both in Luxembourg and abroad. The Company can also perform any type of rental or lease activity.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any form whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately € 1,000,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mil dix, le dix-huitième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Intruma Holding (Luxembourg) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 17, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, ayant eu son siège social à Castorweg 22-24, Curaçao, Antilles Néerlandaises, constituée sous le nom de Intrud Management (Curaçao) N.V. par acte notarié, exécuté le 16 octobre 1992, la nécessaire déclaration de non objection de la part du Ministre de la Justice des Antilles Néerlandaises a été accordée le 16 octobre 1992 sur base d'un projet de cet acte, sous le numéro 2867/N.V. et ayant été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Curaçao sous le numéro 61570, et ayant transféré son siège social, son établissement principal, le lieu effectif de son administration et son centre d'intérêts principaux des Antilles Néerlandaises au Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence alors à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 50 du 9 janvier 2006.

L'assemblée est présidée par M. Paul de Haan, gérant de la Société, résidant professionnellement à Luxembourg.

Madame Mireille Herbrand, expert comptable, résidant à Luxembourg est nommée comme secrétaire et comme scrutateur.

Les personnes mentionnées ci-dessus constituent le bureau de la présente assemblée.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par le mandataire des associés représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales émises par la Société sont représentées à l'assemblée; les associés déclarent avoir eu au préalable connaissance de l'ordre du jour ci-dessous et renoncent par la présente à toutes formalités de convocation, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.:

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Changement de la dénomination de la Société en «Parkview Realty S.à r.l.» et modification conséquente de l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par la partie comparante et toute personne qui deviendra par la suite associé, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. La Société prend la dénomination de «Parkview Realty S.à r.l.»»

B. Introduction d'un nouveau paragraphe après le paragraphe 3 de l'article 2 des statuts de la Société de sorte à permettre à la Société de réaliser des activités immobilières et de location et modification et refonte de l'objet social de la Société stipulé à l'article 2 des statuts de sorte qu'il faudra le lire comme suit:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres

valeurs mobilières, et la détention, l'administration, dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme, procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créances.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par l'intermédiaire de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement), à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et développement de ses objets.

La Société peut détenir ou investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut aussi exercer toute activité de location et de leasing.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Après délibération sur les points portés à l'ordre du jour, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en «Parkview Realty S.à r.l.» et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par la partie comparante et toute personne qui deviendra par la suite associé, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. La Société prend la dénomination de «Parkview Realty S.à r.l.»»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide que la Société pourra réaliser des activités immobilières et de location en plus des activités actuellement stipulées par l'article 2 de ses statuts et décide de modifier et refondre cet article 2, de sorte à lire comme suit:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières, et la détention, l'administration, dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme, procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créances.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par l'intermédiaire de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement), à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et développement de ses objets.

La Société peut détenir ou investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut aussi exercer toute activité de location et de leasing.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions ci-dessus sont estimés à approximativement € 1.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent acte, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. de Haan, M. Herbrand, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juin 2010. Relation: EAC/2010/7441. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076971/179.

(100088800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**SELECTION LINE VOICE MAIL SYSTEMS s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3770 Tétange, 129, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 52.732.

—

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 17 juin 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de SELECTION LINE VOICE MAIL SYSTEMS s.à.r.l., avec siège social à L-3770 Tétange, 129, route Principale, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK et liquidateur Maître Marthe FEYEREISEN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 25 juin 2010 au greffe de la sixième chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Marthe FEYEREISEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2010076130/19.

(100087204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

—

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150964, (the "Sole Shareholder")

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder and represents the entire share capital of Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150966, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 3 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been last amended pursuant to the deed of the undersigned notary on 30 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations..

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by twenty-six United States Dollars (USD 26) from its current amount of one billion two hundred and seventy-four million sixty-nine thousand nine hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 1,274,069,938) up to one billion two hundred and seventy-four million sixty-nine thousand nine hundred and sixty-four United States Dollars (USD 1,274,069,964), through the issue of twenty-six (26) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by twenty-six United States Dollars (USD 26) from its current amount of one billion two hundred and seventy-four million sixty-nine thousand nine hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 1,274,069,938) up to one billion two hundred and seventy-four million sixty-nine

thousand nine hundred and sixty-four United States Dollars (USD 1,274,069,964), through the issue of twenty-six (26) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

The twenty-six (26) new shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder, aforementioned, at a total price of twenty-six United States Dollars (USD 26) all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

*Description of the contribution*

The contribution in kind consists of thirty-six (36) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100), representing twenty percent (20%) of the issued and outstanding shares of Cargill Romania Holdings II B.V., a private company with limited liability, having its statutory seat in Amsterdam, the Netherlands and with office address at Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34386967.

The total fair net valuation of this contribution is valued at twenty-six United States Dollars (USD 26), as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on 29 April 2010.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cargill Romania Holdings II B.V and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a notarial deed passed in Amsterdam on 30 April 2010. Such report will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

*Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion two hundred and seventy-four million sixty-nine thousand nine hundred and sixty-four United States Dollars (USD 1,274,069,964) consisting of one billion two hundred and seventy-four million sixty-nine thousand, nine hundred and sixty-four (1,274,069,964) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred Euro .

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150964, («l'Associé Unique»)

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 29 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 18.000 dollars américains, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150966, constituée suivant acte notarié le 25 janvier 2010, publié le 3 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459(ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné le 30 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante représentant la totalité du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-six dollars américains (USD 26) afin de porter son montant actuel de un milliard deux cent soixante-quatorze millions soixante-neuf mille neuf cent trente-huit dollars américains (USD 1.274.069.938) à un milliard deux cent soixante-quatorze millions soixante-neuf mille neuf cent soixante-quatre dollars américains (USD 1.274.069.964) par l'émission de vingt-six (26) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

#### *Première résolution:*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-six dollars américains (USD 26) afin de porter son montant actuel de un milliard deux cent soixante-quatorze millions soixante-neuf mille neuf cent trente-huit dollars américains (USD 1.274.069.938) à un milliard deux cent soixante-quatorze millions soixante-neuf mille neuf cent soixante-quatre dollars américains (USD 1.274.069.964) par l'émission de vingt-six (26) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune;

Les vingt-six (26) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique susmentionné, pour un prix total de vingt-six dollars américains (USD 26), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

#### *Description de l'apport*

L'apport en nature consiste en trente-six (36) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100), représentant 20% du capital social de Cargill Romania Holdings II B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège à Amsterdam, Pays Bas, et ayant son adresse principale à Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au Trade Register of the Chamber of Commerce de Amsterdam sous le numéro 34386967.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à vingt-six dollars américains (USD 26), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 29 avril 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des intérêts de Cargill Romania Holdings II B.V. et de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un acte notarié passé à Amsterdam le 30 avril 2010. Cet acte restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société faisant l'objet de l'apport est autorisé à enregistrer cet apport dans le registre d'actionnaires de cette société.

#### *Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un milliard deux cent soixante-quatorze millions soixante-neuf mille neuf cent soixante-quatre dollars américains (USD 1.274.069.964), représentée par un milliard deux cent soixante-quatorze millions soixante-neuf mille neuf cent soixante-quatre (1.274.069.964) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mai 2010. Relation: EAC/2010/5255. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010078028/143.

(100089558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

**Setim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 11, rue Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 96.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010076132/11.

(100087224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

**WMP, Société Anonyme.**

Siège social: L-6992 Oberanven, 6, Routstrach.

R.C.S. Luxembourg B 153.876.

## STATUTS

L'an deux mil dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Guy Gauthier dit Perry WEBER, architecte, né à Luxembourg le 19 octobre 1945, demeurant à L-6960 Senningen, Um Kiem, 8,

2.- Monsieur Miklos Arpad MARAFKO, architecte, né à Huy le 27 juin 1961, demeurant à B-6700 Arlon, route de Diekirch, 608,

3.- Monsieur Claudius Ion PANAITESCU, architecte, né à Petrosani (R) le 20 janvier 1956, demeurant à L-6960 Senningen, route de Trèves, 106,

tous ici représentés par Monsieur Laurent HITER, employé privé, demeurant professionnellement à Windhof, en vertu de trois procurations sous seing privé datées du 17 mai 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par leur porteur et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «WMP».

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Cette société aura son siège social à Oberanven.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent tout en restant dans le respect des réglementations auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à QUARANTE CINQ MILLE (45.000,-) EUROS, représenté par QUATRE CENT CINQUANTE (450) actions, d'une valeur nominale de CENT (100,-) EUROS chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

**Art. 4.** Tant que la société ne compte qu'un associé unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Si la société compte plus qu'un actionnaire, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature exclusive de l'administrateur-délégué, ou encore par la signature de l'administrateur unique.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué ou de l'administrateur unique.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier samedi du mois de juin à 11 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

**Art. 10.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 11.** La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire les QUATRE CENT CINQUANTE (450) actions comme suit:

1.- Monsieur Pierre Weber, préqualifié, Cent cinquante actions . . . . .	150
2.- Monsieur Miklos Marafko, préqualifié, Cent cinquante actions . . . . .	150
3.- Monsieur Claudius Ion Panaitescu, préqualifié, Cent cinquante actions . . . . .	150
Total: QUATRE CENT CINQUANTE actions . . . . .	450

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUARANTE CINQ MILLE (45.000.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, et représentés comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-6992 Oberanven, Routstrach, 6.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

*Sont nommés administrateurs:*

Monsieur Pierre WEBER,  
Monsieur Miklos MARAFKO et  
Monsieur Claudius Ion PANAITESCU, tous trois préqualifiés.

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle.

3.- Est nommé Président du Conseil d'Administration pour une durée de six années, Monsieur Pierre WEBER pré-nommé.

4.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

*Est nommé commissaire:*

la société THE CLOVER S.A., ayant son siège social à L-4963 Clémency, rue Haute, 8 (RCS Luxembourg B 149.293).  
La durée de son mandat est fixée à six ans.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HITER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27396. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010082328/151.

(100093253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Setim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 11, rue Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 96.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010076133/11.

(100087226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**SGI Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 48A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.033.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

SGI Holding Luxembourg S.à r.l.

Marco Weijermans

*Gérant*

Référence de publication: 2010076134/14.

(100086884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**Lag International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 111.026.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAG INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 111026, constituée suivant un acte reçu le 17 août 2005 par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 127 du 19 janvier 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu le 22 mai 2006 par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1463 du 29 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Gentiane PRÉAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 4.193.800 (quatre millions cent quatre-vingt-treize mille huit cents) actions ordinaires avec droit de vote de catégorie A et 1.006.200 (un million six mille deux cents) actions privilégiées sans droit de vote de catégorie B représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet toute activité relative au commerce de composants, de pièces de rechange, accessoires et autres pièces destinés à l'industrie mécanique et automobile. Cette énumération étant exemplative et non limitative.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser son objet social en tous lieux, de toutes les manières et selon les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées. Elle peut accomplir toutes les opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières ou autres se rapportant directement ou indirectement à son objet social."

2. Modification de l'article 12 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement la signature de celui qui aura reçu l'autorisation de commerce, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

3. Refonte complète des statuts (suivant projet en annexe) pour les adapter aux décisions susmentionnées de l'ordre du jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet toute activité relative au commerce de composants, de pièces de rechange, accessoires et autres pièces destinés à l'industrie mécanique et automobile. Cette énumération étant exemplative et non limitative.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser son objet social en tous lieux, de toutes les manières et selon les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées. Elle peut accomplir toutes les opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières ou autres se rapportant directement ou indirectement à son objet social."

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec la modification envisagée.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement la signature de celui qui aura reçu l'autorisation de commerce, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, pour les adapter aux décisions qui précèdent et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales, et de leur donner la teneur suivante:

**"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LAG INTERNATIONAL S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet toute activité relative au commerce de composants, de pièces de rechange, accessoires et autres pièces destinés à l'industrie mécanique et automobile. Cette énumération étant exemplative et non limitative.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser son objet social en tous lieux, de toutes les manières et selon les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées. Elle peut accomplir toutes les opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières ou autres se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 6.500.000 (six millions cinq cent mille euros) représenté par 4.193.800 (quatre millions cent quatre-vingt-treize mille huit cents) actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune, et par 1.006.200 (un million six mille deux cents) actions privilégiées de catégorie B sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement la signature de celui qui aura reçu l'autorisation de commerce, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à quinze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Gentiane PRÉAUX, Carine GRUNDHEBER, Alexia UHL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2010. Relation GRE/2010/2182. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010082184/191.

(100093174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Taurus Euro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.358.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.578.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Madame Linda KASSOF, Gérant Taurus de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 610 N. Wymore Road, Suite 200, Maitland, Florida 32751, USA;

- Monsieur Gordon PARKER, Gérant Anglo Guernsey de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 10 Old Jewry, London EC2R 8DN, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Pour TAURUS EURO RETAIL HOLDING S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010076148/18.

(100086702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

**GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.766,25.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

In the year two thousand and ten, the twenty sixths' day of April,

Before Maître Jacques Delvaux notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GCL Holdings LP S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.208 and with a share capital of EUR 42,107.50 (the Company). The Company has been incorporated on April 14, 2008 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1302 of May 28, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed dated July 4, 2008, of Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, prenamed, a deed dated September 23, 2008, a deed dated September 25, 2008, and a deed dated June 24, 2009, each of Maître Jacques Delvaux, prenamed.

THERE APPEARED:

1. DLJ Mojito Luxco 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.421 and with a share capital of EUR 12,500,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 23 April 2010,

2. DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.452,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number

B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 23 April 2010,

3. Intesa Sanpaolo S.p.A, a bank incorporated under the laws of Italy, with registered office at Piazza San Carlo 156, 10121 Turin, Italy registered with the Turin Companies Register under number 00799960158 and with the Register of Banks under number 5361,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 22 April 2010,

4. SWAN S.R.L., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Alessandria, Corso Virginia Marini 103, Italy and registered with the Alessandria Companies Register under number 02215080066,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 22 April 2010,

5. Franco Iacoboni born in Maenza (Italy), on 22 April 1947, resident in Via degli Etruschi nr. 11 – Latina, Italy, fiscal code no. CBNFNC47D22E798C,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 13 April 2010,

6. Marco Giovannini born in Rome (Italy), on 16 April 1956, with professional address at Via Rana, 12 Zona Industriale D/6, 15100 Spinetta Marengo (Alessandria), Italy, fiscal code no. GNMRC56D16H501K,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19 April 2010,

7. Anna Mancini, born in Maenza (Italy), on 4 January 1949, resident in Via degli Etruschi nr. 11 – Latina, Italy, fiscal code no. MNCNNA49A44E798U,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 13 April 2010,

8. Alessandro Bocchio, born in Tortona (Italy), on 14 January 1974, resident in Via Don Sturzo, 3 -15057 Tortona (AI), Italy, fiscal code no. BCCLSN74A14L304Y,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 15 April 2010,

9. Renato Pozzi, born in Solero (Italy), on 1 July 1944, resident in V.le Teresa Michel 26/22 15100 – Alessandria, Italy, fiscal code no. PZZRNT44L011798V,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 14 April 2010,

10. Francesco Bove born in Nocera Inferiore (SA) (Italy), on 10 September 1958, resident in Milan, via Pinerolo 74/A, Italy, fiscal code no. BVOFNC58P10F912N,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19 April 2010,

11. Fabrizio Venezia, born in Alessandria (Italy), on 2 August 1958, resident in Via Don Giovine, 68, 15100 – Alessandria, Italy, fiscal code no. VNZFRZ58M02A182L,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 15 April 2010,

12. Anibal Diaz Diaz born in El Ferrol (La Coruña) (Spain), on 7 May 1953, resident in Milan, via Patroclo 23/6, Italy, fiscal code no. DZINBL53E07Z131P,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 9 April 2010,

13. Claudia Banfi, born in Milano (Italy), on 25 March 1970, resident in Piazza Napoli, 25 20146 –Milano, Italy, fiscal code no. BNFCDL70C65F205G,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 14 April 2010,

14. Gianni Roberto Ferrari born in Alessandria (Italy), on 19 November 1944, resident in Alessandria, via Casale 18, Italy, fiscal code no. FRRGNR44S19A182L,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 15 April 2010,

15. Maurizio Mittino, born in Alessandria (Italy), on 4 June 1957, resident in Strada Prov.le 75 n. 5/a 15040 -Castelletto Monferrato (AI), Italy, fiscal code no. MTTMRZ57H04A182Z,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 14 April 2010,

16. Paolo Maria Edilio Ferrari born in Alessandria (Italy), on 20 February 1956, resident in Alessandria, Piazza D'Azeglio 10, Italy, fiscal code no. FRRPMR56B20A182T,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 9 April 2010,

17. George S. Woods, born in Leeds (United-Kingdom), on 19 June 1944, resident in 27 Forest Dean, Fleet, Hants, GU 51 2TT, United-Kingdom, fiscal code no. WDSGGS44H19Z114H,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 20 April 2010,

18. Enrico Perlo, born in Cuneo (Italy), on 16 March 1954, resident in 5133, Capital Paradise, Shunyi District, 101300 Beijing (People's Republic of China), fiscal code no. PRLNRC54C16D205C,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 15 April 2010,

19. Franca Sorgi, born in Rome, on 28 April 1955, resident in Milan, via Pietro Paleocapa 4, Italy, fiscal code no. SRGFNC55D68H501L,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19 April 2010.

20. José Luis Gutierrez, born in Ciudad de Mexico (Mexico), on 7 May 1964, resident in Castillo de Windsor, 20 Condado de Sayavedra, Atizapan de Zaragoza, Estado de Mexico CP 52938, fiscal code no. GUPL640507,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19 April 2010,

21. Fabio Bove born in Nocera Inferiore (SA) (Italy), on 18 August 1969, resident in Nocera Inferiore (SA), via Matteotti 30, Italy, fiscal code no. BVOFBA69M18F912B,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 15 April 2010,

22. Douglas Arbuckle, born in Edinburgh (United-Kingdom), on 6 April 1953, resident in 40, Restalrig Terrace, Edinburgh EH6 8 EG, Scotland, United-Kingdom, fiscal code no. YW550856B,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19 April 2010,

23. Carmela Bove born in Nocera Inferiore (SA) (Italy), on 11 June 1960, resident a Cava de Tirreni, via 24 maggio 37, Italy, fiscal code BVOCML60H51F912C,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 15 April 2010,

24. Edoardo Albanesi, born in Bereguardo (Italy), on 21 August 1952, resident in Via Negri,4 Bereguardo (Pv), Italy, fiscal code no. LBNDRD52M21A792B,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 15 April 2010, and

25. Gerarda Bove born in Nocera Inferiore (SA) (Italy), on 16 October 1964, resident in Salerno, Sala Abbagnano, Viale Degli Olmi 22, Italy, fiscal code BVOGRD64R56F912Y,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 15 April 2010.

26. Mauro Boano born in Alessandria (Italy), on 5 December 1957, residing at Via Mombaruzzo 6 -at 15013 Borgoratto (Alessandria), Italy;

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859, itself duly represented by Mr Seiji Amino and Mr Armand de Biase, both residing professionally in 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 14 April 2010.

The appearing parties referred to hereunder are the current shareholders of the Company and are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record:

I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company and are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices, where necessary;

2. approval of Mauro Boano, Italian citizen, born in Alessandria (Italy) on 5 December 1957, residing at Via Mombaruzzo 6 -at 15013 Borgoratto (Alessandria), Italy, as new shareholder of the Company.

3. increase of the Company's share capital by an amount of EUR 2,658.75.-(two thousand six hundred fifty-eight Euros and seventy five cents) to raise it from its current amount of EUR 42,107.50 (forty-two thousand one hundred seven Euros and fifty cents) to EUR 44,766.25 (forty-four thousand seven hundred sixty-six Euros and twenty-five cents), by the issuance of 2,127 (two thousand one hundred twenty-seven) new shares in registered form, with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each;

4. subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above. It is noted that each power of attorney related to this meeting contains in the agenda section a paragraph related to the subscription by the person/entity subscribing to the shares in the Company. This does not however imply that different meetings have to be held. Details of the subscriptions have been included for easy reference only;

5. the subsequent amendment to article 5.1 of the Articles of the Company;

6. amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and granting power and authority to any manager of the Company and any employee of Société Européenne de Banque S.A. to register on behalf of the Company the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to carry out any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities); and

7. miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

As the entirety of the share capital of the Company is represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices. The Shareholders consider the Meeting as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to approve Mauro Boano, Italian citizen, born in Alessandria (Italy) on 5 December 1957, residing at Via Mombaruzzo 6 -at 15013 Borgoratto (Alessandria), Italy, as new shareholder of the Company.

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,658.75.-(two thousand six hundred fifty-eight Euros and seventy-five cents) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 42,107.50 (forty-two thousand one hundred seven Euros and fifty cents), represented by 33,686 (thirty-three thousand six hundred eightysix) shares, to EUR 44,766.25 (forty-four thousand seven hundred sixty-six Euros and twentyfive cents) by the issuance of 2,127 (two thousand one hundred twenty-seven) new shares in registered form, with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, by:

1° a contribution in cash by DLJ Mojito Luxco 1 amounting to EUR 91,692.50 (ninety-one thousand six hundred ninety-two Euros and fifty cents);

2° a contribution in cash by DLJ Mojito Luxco 2 S.C .A. amounting to EUR 8,403,709 (eight million four hundred three thousand seven hundred and nine Euros);

3° a contribution in cash by Intesa Sanpaolo S.p.A. amounting to EUR 2,868,436.50 (two million, eight hundred sixty-eight thousand four hundred thirty-six Euros and fifty cents);

4° a contribution in cash by Swan S.r.l. amounting to EUR 605,457.75 (six hundred five thousand four hundred and fifty-seven Euros and seventy-five cents);

5° a contribution in cash by Franco Iacoboni amounting to EUR 24,487.75 (twenty-four thousand four hundred and eighty-seven Euros and seventy-five cents);

6° a contribution in cash by Marco Giovannini amounting to EUR 262,859.25 (two hundred sixty-two thousand, eight hundred fifty-nine Euros and twenty-five cents);

7° a contribution in cash by Anna Mancini amounting to EUR 24,487.75 (twenty-four thousand, four hundred eighty-seven Euros and seventy-five cents);

8° a contribution in cash by Alessandro Bocchio amounting to EUR 6,288.50 (six thousand, two hundred eighty-eight Euros and fifty cents);

9° a contribution in cash by Renato Pozzi amounting to EUR 6,302.25 (six thousand three hundred two Euros and twenty-five cents);

10° a contribution in cash by Francesco Bove amounting to EUR 73,448.25 (seventy-three thousand, four hundred and forty-eight Euros and twenty-five cents);

11° a contribution in cash by Fabrizio Venezia amounting to EUR 6,302.25 (six thousand three hundred two Euros and twenty-five cents);

12° a contribution in cash by Anibal Diaz Diaz amounting to EUR 12,143.25 (twelve thousand one hundred forty-three Euros and twenty-five cents);

13. a contribution in cash by Claudia Banfi amounting to EUR 6,231.-(six thousand, two hundred and thirty-one Euros);

14. a contribution in cash by Gianni Roberto Ferrari amounting to EUR 18,388.-(eighteen thousand, three hundred eighty-eight Euros);

15. a contribution in cash by Maurizio Mittino amounting to EUR 6,273.50 (six thousand, two hundred seventy-three Euros and fifty cents);

16. a contribution in cash by Paolo Maria Edilio Ferrari amounting to EUR 18,388.-(eighteen thousand, three hundred eighty-eight Euros);

17. a contribution in cash by George S. Woods amounting to EUR 6,244.75 (six thousand, two hundred forty-four Euros and seventy-five cents);

18. a contribution in cash by Enrico Perlo amounting to EUR 6,288.50 (six thousand, two hundred eighty-eight Euros and fifty cents);

19. a contribution in cash by Franca Sorgi amounting to EUR 305,736.25 (three hundred five thousand, seven hundred thirty-six Euros and twenty-five cents);

20. a contribution in cash by José Luis Gutierrez amounting to EUR 6,231.-(six thousand, two hundred and thirty-one Euros);

21. a contribution in cash by Fabio Bove amounting to EUR 73,448.25 (seventy-three thousand four hundred forty-eight Euros and twenty-five cents);

22. a contribution in cash by Douglas Arbuckle amounting to EUR 6,317.25 (six thousand, three hundred seventeen Euros and twenty-five cents);

23. a contribution in cash by Carmela Bove amounting to EUR 73,448.25 (seventy-three thousand, four hundred forty-eight Euros and twenty-five cents);

24. a contribution in cash by Edoardo Albanesi amounting to EUR 12,243.25 (twelve thousand, two hundred forty-three Euros and twenty-five cents);

25. a contribution in cash by Gerarda Bove amounting to EUR 73,448.25 (seventy-three thousand four hundred forty-eight Euros and twenty-five cents); and

26. a contribution in cash by Mauro Boano amounting to EUR 12.032,00 (twelve thousand twenty-nine Euros and fifty cents).

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

#### *Subscription - Payment*

1° DLJ Mojito Luxco 1 declares to subscribe to 15 (fifteen) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 91,692.50 (ninety-one thousand six hundred ninetytwo Euros and fifty cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 18,75 (eighteen Euros and seventy-five cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 91.673,75 (ninety-one thousand six hundred seventy-three Euros and seventy-five cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

2° DLJ Mojito Luxco 2 declares to subscribe to 1,374 (one thousand three hundred and seventy-four) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 8,403,709.-(eight million four hundred three thousand seven hundred and nine Euros).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 1,717.50 (one thousand seven hundred seventeen Euros and fifty cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 8,401,991.50 (eight million four hundred one thousand, nine hundred ninety-one Euros and fifty cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

3° Intesa Sanpaolo SpA declares to subscribe to 469 (four hundred and sixty-nine) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 2,868,436.50 (two million eight hundred sixty-eight thousand four hundred thirty-six Euros and fifty cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 586,25 (five hundred and eighty-six Euros and twenty-five cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 2,867,850.25 (two million eight hundred sixty-seven thousand eight hundred fifty Euros and twenty-five cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

4° SWAN S.R.L. declares to subscribe to 99 (ninety-nine) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 605,457.75 Euros (six hundred five thousand four hundred fifty-seven Euros and seventy-five cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 123,75 (one hundred and twenty-three Euros and seventy-five cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 605,334.-(six hundred five thousand three hundred thirty-four Euros) is to be allocated to the share premium account of the Company.

5° Franco Iacoboni declares to subscribe to 4 (four) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 24,487.75 (twenty-four thousand four hundred eighty-seven Euros and seventy-five cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 5.-(five Euros) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 24,482.75 (twenty-four thousand four hundred eighty-two Euros and seventy-five cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

6° Marco Giovannini declares to subscribe to 43 (forty-three) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 262,859.25 (two hundred sixty-two thousand eight hundred fifty-nine Euros and twenty-five cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 53.75 (fifty-three Euros and seventy-five cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 262,805.50 (two hundred sixty-two thousand eight hundred five Euros and fifty cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

7° Anna Mancini declares to subscribe to 4 (four) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 24,487.75 (twenty-four thousand four hundred eighty-seven Euros and seventy-five cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of 5,-(five Euros) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of 24,482.75 (twenty-four thousand four hundred eighty-two Euros and seventy-five cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

8° Alessandro Bocchio declares to subscribe to 1 (one) new share, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents), and to fully pay up such share by a contribution in cash for an amount of EUR 6,288.50 (six thousand two hundred eighty-eight Euros and fifty cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 6,287.25 (six thousand two hundred eighty-seven Euros and twentyfive cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

9° Renato Pozzi declares to subscribe to 1 (one) new share, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents), and to fully pay up such share by a contribution in cash for an amount of EUR 6,302.25 (six thousand three hundred two Euros and twenty-five cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 1.25 (one Euro and twenty five cents)is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 6,301.-(six thousand three hundred one Euros) is to be allocated to the share premium account of the Company.

10° Francesco Bove declares to subscribe to 12 (twelve) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 73,448.25 (seventy-three thousand four hundred forty-eight Euros and twenty-five cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 15.-(fifteen Euros) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 73,433.25 (seventy-three thousand four hundred thirty-three Euros and twenty-five cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

11° Fabrizio Venezia declares to subscribe to 1(one) new share, having a par value of EUR

1.25 (one Euro and twenty-five cents), and to fully pay up such share by a contribution in cash for an amount of EUR 6,302.25 (six thousand three hundred two Euros and twenty-five cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 1.25 (one Euro and twenty five cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 6,301.-(six thousand three hundred one Euros) is to be allocated to the share premium account of the Company.

12° Anibal Diaz Diaz declares to subscribe to 2 (two) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 12,143.25 (twelve thousand one hundred and forty-three Euros and twenty-five cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 2.50 (two Euros and fifty cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 12,140.75 (twelve thousand one hundred and forty Euros and seventy-five cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

13° Claudia Banfi declares to subscribe to 1 (one) new share, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents), and to fully pay up such share by a contribution in cash for an amount of EUR 6,231.-(six thousand two hundred thirty-one Euros).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 1.25 (one Euro and twenty five cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 6,229.75 (six thousand two hundred twenty-nine Euros and seventyfive cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

14° Gianni Roberto Ferrari declares to subscribe to 3 (three) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 18,388.- (eighteen thousand three hundred eightyeight Euros).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 3.75 (three Euros and seventy-five cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 18,384.25 (eighteen thousand three hundred and eighty-four Euros twenty-five cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

15° Maurizio Mittino declares to subscribe to 1 (one) new share, having a par value of EUR

1.25 (one Euro and twenty-five cents), and to fully pay up such share by a contribution in cash for an amount of EUR 6,273.50 Euros (six thousand two hundred seventy-three Euros and fifty cents)

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 6,272.25 (six thousand two hundred seventy-two Euros and twentyfive cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

16° Paolo Maria Edilio Ferrari declares to subscribe to 3 (three) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 18,388.- (eighteen thousand three hundred eightyeight Euros).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of 3.75 (three Euros and seventy-five cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of 18,384.25 (eighteen thousand three hundred eighty-four Euros and twentyfive cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

17° George S. Woods declares to subscribe to 1 (one) new share, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents), and to fully pay up such share by a contribution in cash for an amount of 6,244.75 Euros (six thousand two hundred forty-four Euros and seventy-five cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 6,243.50 (six thousand two hundred forty-three Euros and fifty cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

18° Enrico Perlo declares to subscribe to 1 (one) new share, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents), and to fully pay up such share by a contribution in cash for an amount of EUR 6,288.50 (six thousand two hundred eighty-eight Euros and fifty cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 6,287.25 (six thousand two hundred eighty-seven Euros and twentyfive cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

19° Franca Sorgi , declares to subscribe to 50 (fifty) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 305,736.25 (three hundred five thousand, seven hundred thirty-six Euros and twenty-five cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 62.50 (sixty-two Euros and fifty cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 305,673.75 (three hundred five thousand, six hundred seventy-three Euros and seventy-five cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

20° José Luis Gutierrez declares to subscribe to 1 (one) new share, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents), and to fully pay up such share by a contribution in cash for an amount of EUR 6,231 (six thousand two hundred thirty-one Euros).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of 6,229.75 (six thousand two hundred twenty-nine Euros seventy-five cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

21° Fabio Bove declares to subscribe to 12 (twelve) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 73,448.25 (seventy-three thousand four hundred forty-eight Euros and twenty-five cents)

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 15.-(fifteen Euros) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 73,433.25 (seventy-three thousand four hundred thirty-three Euros and twenty-five cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

22° Douglas Arbuckle declares to subscribe to 1 (one) new share, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents), and to fully pay up such share by a contribution in cash for an amount of EUR 6,317.25 (six thousand three hundred seventeen Euros and twenty-five cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 6,316.-(six thousand three hundred sixteen Euros) is to be allocated to the share premium account of the Company.

23° Carmela Bove declares to subscribe to 12 (twelve) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 73,448.25 (seventy-three thousand four hundred forty-eight Euros and twenty-five cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 15.-(fifteen Euros) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 73,433.25 (seventy-three thousand, four hundred thirty-three Euros and twenty-five cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

24° Edoardo Albanesi declares to subscribe to 2 (two) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 12,243.25 Euros (twelve thousand, two hundred forty-three Euros and twenty-five cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 2.50 (two Euros and fifty cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 12,240.75 (twelve thousand two hundred forty Euros and seventy-five cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

25° Gerarda Bove declares to subscribe to 12 (twelve) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 73,448.25 (seventy-three thousand, four hundred forty-eight Euros and twenty-five cents).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 15.-(fifteen Euros) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 73,433.25 (seventy-three thousand four hundred thirty-three Euros and twenty-five cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

26° Mauro Boano declares to subscribe to 2 (two) new shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of EUR 12,032.-(twelve thousand and thirty-two Euros).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 2.50 (two Euros and fifty cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 12,029.50 (twelve thousand twenty-nine Euros and fifty cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Subscribers (1) to (26), collectively referred as the subscribers (the Subscribers), are all represented by Société Européenne de Banque S.A, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859 by virtue of powers of attorney dated 9 April 2010, 13 April 2010, 14 April 2010, 15 April 2010, 19 April 2010, 20 April 2010, 22 April 2010, 23 April 2010.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Further to the increase in share capital, the Meeting resolves to take unanimously the following resolutions:

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article five of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at 44,766.25 (forty-four thousand seven hundred sixtysix Euros and twenty-five cents), represented by 35,813 (thirty-five thousand eight hundred thirteen) shares in registered form, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, all subscribed and fully paid-up.”

*Sixth resolution*

Thereupon, the Meeting having acknowledged the waiver by the Shareholders of their preferential subscription rights, decides to accept the said subscriptions and payments by the Subscribers and resolves to allot the shares to the said Subscribers as indicated hereabove.

As a consequence, the Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Société Européenne de Banque S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and to see any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 5.700.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mil dix, le vingt-sixième jour d'avril,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GCL Holdings L.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.208 et ayant un capital social de EUR 42.107,50 (la Société). La Société a été constituée le 14 avril 2008, suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -1302 du 28 mai 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte en date du 4 juillet 2008 de Maître Christine Doerner, notaire résidant à Luxembourg et ayant acté en remplacement de Maître Jacques Delvaux, susnommé, suivant trois actes en date du 23 septembre 2008, du 25 septembre 2008 et du 24 juin 2009, chacun de Maître Jacques Delvaux, susnommé.

**ONT COMPARU:**

1. DLJ Mojito Luxco 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.421 et ayant un capital social de EUR 12.500,-,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand De Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 avril 2010,

2. DLJ Mojito LuxCo 2 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.452,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand De Biase,

, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 avril 2010,

3. Intesa Sanpaolo S.p.A, une banque dont le siège social se situe à Piazza San Carlo 156, 10121 Turin, Italie et immatriculée au Registre de Sociétés de Turin sous le numéro 00799960158 et au Registre des Banques sous le numéro 5361, représentée par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 avril 2010,

4. SWAN S.R.L., une société avec siège social à Alessandria (Italie), Corso Virginia Marini 103, et enregistrée au Registre des sociétés de Alessandria avec numéro. 02215080066,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 avril 2010,

5. Franco Iacoboni, né à Maenza (Italie), le 22 avril 1947, résident à Via degli Etruschi nr. 11 – Latina, Italie, code fiscal numéro CBNFNC47D22E798C,

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 avril 2010,

6. Marco Giovannini, né à Rome (Italie), le 16 avril 1956, résident professionnellement à Via Rana, 12 Zona Industriale D/6, 15100 Spinetta Marengo (Alessandria), Italie, code fiscal numéro GNVNRC56D16H501K,

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 avril 2010,

7. Anna Mancini, née à Maenza (Italie), le 4 janvier 1949, résidant à Via degli Etruschi nr. 11 – Latina, Italie, code fiscal numéro MNCNNA49A44E798U,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 avril 2010,

8. Alessandro Bocchio, né à Tortona (Italie), le 14 janvier 1974, résidant à Via Don Sturzo, 3 -15057 Tortona (AI), Italie, code fiscal numéro BCCLSN74A14L304Y,

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 avril 2010,

9. Renato Pozzi, né à Solero (Italie), le 1<sup>er</sup> juillet 1944, résidant à V.le Teresa Michel 26/22 15100 – Alessandria, Italie, code fiscal numéro PZZRNT44L01I798V,

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 avril 2010,

10. Francesco Bove, né à Nocera Inferiore (SA) (Italie), le 10 septembre 1958, résidant à Milan, Via Pinerolo 74/a, Italie, code fiscal numéro BVOFNC58P10F912N,

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 avril 2010,

11. Fabrizio Venezia, né à Alessandria (Italie), le 2 août 1958, résidant à Via Don Giovine, 68, 15100 – Alessandria, Italie, code fiscal numéro VNZFRZ58M02A182L,

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 avril 2010,

12. Anibal Diaz Diaz, né à El Ferrol (La Coruña) (Espagne), le 7 mai 1953, résidant à Milan, via Patroclo 23/6, Italie, code fiscal numéro DZINBL53E07Z131P,

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-

même représentée M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 avril 2010,

13. Claudia Banfi, né à Milan (Italie), le 25 mars 1970, résidant à Piazza Napoli, 25 20146 – Milan, Italie, code fiscal numéro BNFCDL70C65F205G,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 avril 2010,

14. Gianni Roberto Ferrari, né à Alessandria (Italie), le 19 novembre 1944, résident à Alessandria, Via Casale 18, Italie, code fiscal numéro FRRGNR44S19A182L,

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 avril 2010,

15. Maurizio Mittino, né à Alessandria (Italie), le 4 juin 1957, résidant à Strada Prov.le 75 n. 5/a 15040 -Castelletto Monferrato (Al), Italie, code fiscal numéro MTTMRZ57H04A182Z,

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 avril 2010,

16. Paolo Maria Edilio Ferrari, né à Alessandria (Italie), le 20 février 1956, résident à Alessandria, Piazza D'Azeglio 10, Italie, code fiscal numéro FRRPMR56B20A182T,

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 avril 2010,

17. George S. Woods, né à Leeds (Grand-Bretagne), le 19 juin 1944, résidant à 27 Forest Dean, Fleet, Hants, GU 51 2TT, Grand-Bretagne, code fiscal numéro WDSGG544H19Z114H,

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 avril 2010,

18. Enrico Perlo, né à Cuneo (Italie), le 16 mars 1954, résidant à 5133, Capital Paradise, Shunyi District, 101300 Beijing (Republique Démocratique de Chine), code fiscal numéro PRLNRC54C16D205C,

représenté par par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 1921, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 avril 2010,

19. Franca Sorgi, née à Rome (Italie), le 28 avril 1955, résidant à Milan, via Pietro Paleocapa 4, Italie, code fiscal numéro SRGFNC55D68H501L,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 avril 2010,

20. José Luis GUTIERREZ, né à Ciudad de Mexico (Mexico), le 7 mai 1964, résidant à astillo de Windsor, 20 Condado de Sayavedra, Atizapan de Zaragoza, Etat du Mexique, CP 52938, code fiscal numéro GUPL640507,

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 avril 2010,

21. Fabio Bove, né à Nocera Inferiore (SA) (Italie), le 18 août 1969, résident à Nocera Inferiore, via Matteotti 30, Italie, code fiscal numéro. BVOFBA69M18F912B,

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 avril 2010,

22. Douglas Arbuckle, né à Edinburgh (Grande-Bretagne), le 6 avril 1953, résidant à 40, Restalrig Terrace, Edinburgh EH6 8 EG, Ecosse, United-Kingdom, code fiscal numéro YW550856B,

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 avril 2010,

23. Carmela Bove, née à Nocera Inferiore (SA) (Italie), le 11 juin 1960, résidant à Cava de Tireni, via 24 maggio 37, Italie, code fiscal numéro. BVOCML60H51F912C,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 avril 2010,

24. Edoardo Albanesi, né à Bereguardo (Italie), le 21 août 1952, résidant à Via Negri,4 Bereguardo (Pv), Italie, code fiscal numéro LBNDRD52M21A792B,

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 avril 2010,

25. Gerarda Bove, née à Nocera Inferiore (SA) (Italie), le 16 octobre 1964, résidant à Salerno, Sala Abbagnano, Viale degli Olmi 22, Italie, code fiscal numéro. BVOGRD64R56F912Y,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 avril 2010, et

26. Mauro Boano, né à Alessandria (Italie) le 5 décembre 1957, réside à Via Mombaruzzo 6 -at 15013 Borgoratto (Alessandria), Italie;

représenté par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.859, elle-même représentée par M. Seiji Amino et M. Armand de Biase, tous deux demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 avril 2010.

Les parties comparantes désignées ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont collectivement désignés ci-après les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varient par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I. que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société et sont dûment représentés à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer les points de l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation, le cas échéant;

2. Approbation de Mauro Boano, citoyen italien, né à Alessandria (Italie), le 5 décembre 1957, résident à Via Mombaruzzo 6, 15013 Borgoratto (Alessandria), Italie, en tant que nouvel associé de la Société;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.658,75 (deux mille six cent cinquante-huit euros et soixante-quinze cents) afin de le porter de son montant actuel de EUR 42.107,50 (quarante-deux mille cent sept euros et cinquante cents), représenté par 33.686 (trente-trois mille six cent quatre-vingt-six) parts sociales, à EUR 44.766,25 (quarante-quatre mille sept cent soixante six euros et vingt-cinq cents), par l'émission de 2.127 (deux mille cent vingt-sept) nouvelles parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

4. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 3. ci-dessus. Chaque procuration liée à cette Assemblée contient un paragraphe dans la section de l'Agenda qui réfère à la souscription par la personne/entité souscrivant les nouvelles parts sociales de la Société. Cependant cela n'implique pas que d'autres assemblées peuvent se tenir. Les détails des souscriptions ont été inclus pour simplifier les références;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de la Société;

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les

modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Société Européenne de Banque S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes); et

7. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation. Les Associés considère l'Assemblée comme étant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver Mauro Boano, citoyen italien, né à Alessandria (Italie), le 5 décembre 1957, résident à Via Mombaruzzo 6, 15013 Borgoratto (Alessandrie), Italie, en tant que nouvel associé de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.658,75 (deux mille six cent cinquante-huit euros et soixante-quinze cents) afin de le porter de son montant actuel de EUR 42.107,50 (quarante-deux mille cent sept euros et cinquante cents), représenté par 33.686 (trente-trois mille six cent quatre-vingt-six) parts sociales, à EUR 44.766,25 (quarante-quatre mille sept cent soixante-six euros et vingt-cinq cents), par l'émission de 2.127 (deux mille cent vingt-sept) nouvelles parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, par:

1° un apport en numéraire par DLJ Mojito Luxco 1 s' élevant à EUR 91.692,50 (quatre-vingt onze mille, six cent quatre-vingt douze euros et cinquante cents);

2° un apport en numéraire par DLJ Mojito Luxco 2 S. C.A. s'élevant à EUR 8.403.709,-(huit millions, quatre cent trois mille sept cent neuf euros);

3° un apport en numéraire par Intesa Sanpaolo S.p.A . s'élevant à EUR 2.868.436,50 (deux millions huit cent soixante-huit mille, quatre cent trente-six euros et cinquante cents);

4° un apport en numéraire par Swan S.r.l. s'élevant à EUR 605.457,75 (six cent cinq mille quatre cent cinquante-sept euros et soixante-quinze cents);

5° un apport en numéraire par Franco Iacoboni s'élevant à EUR 24.487,75 (vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et soixante-quinze cents);

6° un apport en numéraire par Marco Giovannini s'élevant à EUR 262.859,25 (deux cent soixante-deux mille huit cent cinquante-neuf euros et vingt-cinq cents);

7° un apport en numéraire par Anna Mancini s'élevant à EUR 24.487,75 (vingt-quatre mille, quatre cent quatre-vingt-sept euros et soixante-quinze cents);

8° un apport en numéraire par Alessandro Bocchio s' élevant à EUR 6.288,50 (six mille, deux cent quatre-vingt-huit euros et cinquante cents);

9° un apport en numéraire par Renato Pozzi s'élevant à EUR 6.302,25 (six mille, trois cent deux euros et vingt-cinq cents);

10° un apport en numéraire par Francesco Bove s'élevant à EUR 73.448,25 (soixante-treize mille quatre cent quarante huit euros et vingt-cinq cents);

11° un apport en numéraire par Fabrizio Venezia s'élevant à EUR 6.302,25 (six mille trois cent deux euros et vingt-cinq cents);

12° un apport en numéraire par Anibal Diaz Diaz s'élevant à EUR 12.143,25 (douze mille cent quarante-trois euros et vingt-cinq cents);

13. un apport en numéraire par Claudia Banfi s'élevant à EUR 6.231,-(six mille deux cent trente-et-un euros);

14 un apport en numéraire par Gianni Roberto Ferrari s'élevant à EUR 18.388,-(dix-huit mille, trois cent quatre-vingt-huit euros);

15. un apport en numéraire par Maurizio Mittino s'élevant à EUR 6.273,50 (six mille, deux cent soixante-treize euros et cinquante cents);

16. un apport en numéraire par Paolo Maria Edilio Ferrari s'élevant à EUR 18.388,-(dix-huit mille trois cent quatre-vingt-huit euros);

17. un apport en numéraire par George S. Woods s'élevant à EUR 6.244,75 euros (six mille, deux cent quarante-quatre euros et soixante-quinze cents);

18. un apport en numéraire par Enrico Perlo s'élevant à EUR 6.288,50 (six mille, deux cent quatre-vingt-huit euros et cinquante cents);

19. un apport en numéraire par Franca Sorgi s'élevant à EUR 305.736,25 (trois cent cinq mille, sept cent trente-six euros et vingt-cinq cents);

20. un apport en numéraire par José Luis Gutierrez s'élevant à EUR 6.231,-(six mille, deux cent trente-et-un euros);

21. un apport en numéraire par Fabio Bove s'élevant à EUR 73.448,25 (soixante-treize mille quatre cent quarante-huit euros et vingt-cinq cents);

22. un apport en numéraire par Douglas Arbuckle s'élevant à EUR 6.317,25 (six mille, trois cent dix-sept euros et vingt-cinq cents);

23. un apport en numéraire par Carmela Bove s'élevant à EUR 73.448,25 (soixante-treize mille, quatre cent quarante-huit euros et vingt-cinq cents);

24. un apport en numéraire par Edoardo Albanesi s'élevant à EUR 12.243,25 (douze mille, deux cent quarante-trois euros et vingt-cinq cents);

25. un apport en numéraire par Gerarda Bove s'élevant à EUR 73.448,25 (soixante-treize mille, quatre cent quarante-huit euros et vingt-cinq cents); and

26. un apport en numéraire par Mauro Boano s'élevant à EUR 12.032,-(douze mille trente deux euros).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et les paiements de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription - Paiement*

1° DLJ Mojito Luxco 1 déclare souscrire à 15 (quinze) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 91.692,50 (quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt douze euros et cinquante cents):

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 18,75 (dix-huit euros et soixante-quinze cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 91.673,75 (quatre-vingt-onze mille six cent soixante-treize euros et soixante-quinze cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

2° DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A. déclare souscrire à 1.374 (mille trois cent soixante-quatorze) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 8.403.709,-(huit millions quatre cent trois mille sept cent neuf euros).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 1.717,50 (mille sept cent dix-sept euros et cinquante cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 8.401.991,50 (huit millions quatre cent un mille neuf cent quatrevingt-onze euros et cinquante cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

3° Intesa Sanpaolo SpA déclare souscrire à 469 (quatre cent soixante-neuf) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 2.868.436,50 (deux millions huit cent soixante-huit mille quatre cent trente-six euros cinquante cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 586,25 (cinq cent quatre-vingt six euros et vingt-cinq cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 2.867.850,25 (deux millions huit cent soixante-sept mille huit cent cinquante euros et vingt-cinq cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

4° SWAN S.R.L. déclare souscrire à 99 (quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 605.457,75 (six cent cinq mille quatre cent cinquante-sept euros et soixante-quinze cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 123,75 (cent vingt-trois euros et soixante-quinze cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 605.334,-(six cent cinq mille trois cent trente-quatre euros) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

5° Franco Iacoboni déclare souscrire à 4 (quatre) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 24.487,75 (vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt sept euros et soixante-quinze cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 5,-(cinq euros) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 24.482,75 (vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt deux euros et soixante-quinze cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

6° Marco Giovannini déclare souscrire à 43 (quarante-trois) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 262.859,25 (deux cent soixante-deux mille huit cent cinquante-neuf euros et vingt-cinq cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 53,75 (cinquante trois euros et soixante-quinze cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 262.805,50 (deux cent soixante-deux mille huit cent cinq euros et cinquante cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

7° Anna Mancini déclare souscrire à 4 (quatre) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 24.487,75 (vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt sept euros et soixante-quinze cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 5,-(cinq euros) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 24.482,75 (vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt deux euros et soixante-quinze cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

8° Alessandro Bocchio déclare souscrire à 1 (une) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) et libérer intégralement cette part sociale par un apport en numéraire d'un montant de EUR 6.288,50 (six mille deux cent quatre-vingt huit euros et cinquante cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 1,25 (un euro et vingt cinq cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 6.287,25 (six mille deux cent quatre-vingt sept euros et vingt-cinq cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

9° Renato Pozzi , déclare souscrire à 1 (une) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 et libérer intégralement cette part sociale par un apport en numéraire d'un montant de EUR 6.302,25 (six mille trois cent deux euros et vingt-cinq cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 1,25 (un euro et vingt cinq cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 6.301,-(six mille trois cent un euros) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

10° Francesco Bove déclare souscrire à 12 (douze) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 73.448,25 (soixante-treize mille quatre cent quarante-huit euros et vingt-cinq cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 15,-(quinze euros) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant of EUR 73.433,25 (soixante-treize mille quatre cent trente-trois euros et vingt-cinq cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

11° Fabrizio Venezia déclare souscrire à 1 (une) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) et libérer intégralement cette part sociale par un apport en numéraire d'un montant de EUR 6.302,25 (six mille trois cent deux euros et vingt-cinq cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 1,25 (un euro et vingt cinq cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 6.301,-(six mille trois cent un euros) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

12° Anibal Diaz Diaz déclare souscrire à 2 (deux) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.143,25 (douze mille cent quarante-trois euros et vingt-cinq cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 2,50 (deux euros et cinquante cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 12.140,75 (douze mille cent quarante euros et soixante-quinze cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

13° Claudia Banfi déclare souscrire à 1 (une) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) et libérer intégralement cette part sociale par un apport en numéraire d'un montant de EUR 6.231,- (six mille deux cent trente et un euros).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 1,25 (un euro et vingt cinq cents) Euros est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 6.229,75 (six mille deux cent vingt-neuf euros et soixante-quinze cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

14° Gianni Roberto Ferrari déclare souscrire à 3 (trois) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 18.388,-(dix-huit mille trois cent quatre-vingt-huit euros).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 3,75 (trois euros et soixante-quinze cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 18,384,25 (dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-cinq cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

15° Maurizio Mittino déclare souscrire à 1 (une) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) et libérer intégralement cette part sociale par un apport en numéraire d'un montant de EUR 6.273,50 (six mille deux cent soixante-treize euros et cinquante cents)

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 6.272,25 (six mille deux cent soixante douze euros et vingt-cinq cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

16° Paolo Maria Edilio Ferrari , déclare souscrire à 3 (trois) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 18,388.-(dix-huit mille trois cent quatre-vingt-huit euros).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 3,75 (trois euros et soixante-quinze cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 18.384,25 (dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-cinq cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

17° George S. Woods , déclare souscrire à 1 (une) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) et libérer intégralement cette part sociale par un apport en numéraire d'un montant de EUR 6.244,75 (six mille deux cent quarante-quatre euros et soixante-quinze cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) Euros est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 6.243,50 (six mille deux cent quarante-trois euros et cinquante cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

18° Enrico Perlo , déclare souscrire à 1 (une) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) et libérer intégralement cette part sociale par un apport en numéraire d'un montant de EUR 6.288.50 (six mille deux cent quatre-vingt huit euros et cinquante cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 6,287,25 (six mille deux cent quatre-vingt-sept euros et vingt-cinq cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

19° Franca Sorgi déclare souscrire à 50 (cinquante) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 305.736,25 (trois cent cinq mille sept cent trente-six euros et vingt-cinq cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 62,50 (soixante-deux euros et cinquante cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 305.673,75 (trois cent cinq mille six cent soixante-treize euros et soixante-quinze cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

20° José Luis Gutierrez , déclare souscrire à 1 (une) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) et libérer intégralement cette part sociale par un apport en numéraire d'un montant de EUR 6.231,-(six mille deux cent trente et un euros)

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 6.229,75 (six mille, deux cent vingt-neuf euros et soixante-quinze cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

21° Fabio Bove déclare souscrire à 12 (douze) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 73,448,25 (soixante-treize mille quatre cent quarante-huit euros et vingt-cinq cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 15,-(quinze euros) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 73,433,25 (soixante-treize mille, quatre cent trente-trois euros et vingt-cinq cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

22° Douglas Arbuckle déclare souscrire à 1 (une) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) et libérer intégralement cette part sociale par un apport en numéraire d'un montant de EUR 6.317,25 (six mille trois cent dix-sept euros et vingt-cinq cents)

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 6.316,-(six mille trois cent seize euros) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

23° Carmela Bove , déclare souscrire à 12 (douze) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 73.448.25 (soixante-treize mille, quatre cent quarante-huit euros et vingt cinq cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 15,-(quinze euros) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 73,433.25 (soixante-treize mille, quatre cent trente-trois euros et vingt-cinq cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

24° Edoardo Albanesi déclare souscrire à 2 (deux) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 12,243.25 (douze mille deux cent quarante-trois euros et vingt-cinq cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 2,50 (deux euros et cinquante cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 12.240,75 (douze mille deux cent quarante euros et soixante quinze cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

25° Gerarda Bove déclare souscrire à 12 (douze) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 73.448.25 (soixante-treize mille quatre cent quarante huit euros et vingt cinq cents).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 15,-(quinze euros) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 73,433.25 (soixante-treize mille quatre cent trente-trois euros et vingt cinq cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

26° Mauro BOANO , déclare souscrire à 2 (deux) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq cents) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.032, -(douze mille trente-deux euros).

L'apport en numéraire est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 2,50 (deux euros et cinquante cents) est affecté au capital social de la Société, et

(ii) un montant de EUR 12.029,50 (douze mille vingt-neuf euros et cinquante cents) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

Les souscripteurs (1) à (26) collectivement dénommés les souscripteurs (les Souscripteurs) sont dûment représentés par Société Européenne de Banque S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19-20, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu de procurations datées du 9 avril 2010, 13 avril 2010, 14 avril 2010, 15 avril 2010, 19 avril 2010, 20 avril 2010, 22 avril 2010 et 23 avril 2010.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire représentant les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Suite à l'augmentation du capital social, l'Assemblée décide de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 44.766,25 (quarante-quatre mille sept-cent soixante-six euros et vingt-cinq cents) représenté par 35.813 (trente cinq mille huit cent treize) parts sociales enregistrées, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, toutes souscrite et entièrement payées.»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée, après avoir pris connaissance de la renonciation par les Associés existants à leurs droits de souscription préférentiels, décide d'accepter lesdites souscriptions et paiements par les Souscripteurs et décide d'attribuer les nouvelles actions auxdits Souscripteurs comme indiqué ci-dessus.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société et à tout employé de Société Européenne de Banque S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 5.700.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. AMINO, A. DE BIASE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 avril 2010, LAC/2010/18700: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juin 2010.

Référence de publication: 2010081024/1008.

(100091181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

**Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 260.000,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.725.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Madame Linda KASSOF, Gérant Taurus de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 610 N. Wymore Road, Suite 200, Maitland, Florida 32751, USA;

- Monsieur Roger FLATHER, Gérant BlackRock de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 300 Campus Drive, Suite 300, Florham Park, NJ 07932, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Pour TAURUS EURO RETAIL II HOLDING S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010076150/18.

(100086698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

**Distribution Video Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.425.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 26 février 2009, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1: L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Kemmer, administrateur de société, né à Luxembourg, le 31 octobre 1967 (Matricule No. 19671031132), demeurant à L-5754 Frisange, 22, op der Gell.

- Madame Sedina Frkatovic, employée privée, née à Zavidovici (Bosnie - Herzégovine), le 20 décembre 1986 (Matricule No. 19861220306), épouse de Monsieur Jasmin Husanovic, demeurant à L-1954 Luxembourg, 1, rue Leemerwee.

2: L'assemblée prend acte de la démission de l'administrateur délégué suivant:

- Monsieur Pierre Kemmer, administrateur de société, né à Luxembourg, le 31 octobre 1967 (Matricule No. 19671031132), demeurant à L-5754 Frisange, 22, op der Gell.

3: L'assemblée décide, conformément à l'article 9 des statuts, de réduire à un, le nombre des administrateurs de la société.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour extrait conforme  
Madame Lynn Scholtes  
*Scrutateur de l'Assemblée*

Référence de publication: 2010077226/24.

(100087221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**The 344 Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour THE 344 COMPANY S.A.*  
Monsieur Michel HENAUT  
*Administrateur Unique*

Référence de publication: 2010076153/12.

(100087214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**Theodule S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 106.959.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010076158/10.

(100087219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**Sasmat Theodule SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 107.215.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010076128/10.

(100087220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**TPG Azure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 759.348,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.447.

EXTRAIT

En date du 31 mai 2010, les associés de la Société ont accepté la démission de Gary Douglas Puckett en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 31 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2010076161/15.

(100086671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.667.

—  
EXTRAIT

En date du 31 mai 2010, l'associé unique de la Société a accepté la démission de David Bonderman, Steven Andrew Willmann, James George Coulter et Gary Douglas Puckett en tant que gérants de la Société avec effet au 31 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010076162/15.

(100086689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**Valbay International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.930.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010076166/11.

(100087238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**Randell International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 41.698.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010, les mandats des Administrateurs M. Severo ANTONINI, M. Antonio VENTURA et M. Igor TRACCHIA ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour la durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 17/06/2010.

*Pour RANDELL INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010076472/16.

(100087431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**iBO Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 145.742.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010076174/11.

(100087979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Brookfield Eden Investments n°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.205.

In the year two thousand and ten, on the eight day of Jun.

before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Brookfield Eden Investments n°1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143 134, hereby represented by Wim Rits, Manager, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 4<sup>th</sup>, 2010, (the 'Sole Shareholder').

The said proxy after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of Brookfield Eden Investments n°2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 143 205 (the 'Company') in order to hold an extraordinary general meeting of the Company (the 'Meeting'). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 5<sup>th</sup> 2008, published under N°2949 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 11<sup>th</sup>, 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the Agenda of the Meeting is as follows:
  1. Acceptance of the current managers' resignation and discharge.
  2. Suppression of the two tier management system providing for class A and class B managers with joint signature power.
  3. Subsequent amendment of the articles 7.1 and 8.3 of the articles of association.
  4. Appointment of the managers.
  5. Miscellaneous.
- III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the following managers:

- Mr. David Collins, appointed as A manager on 5<sup>th</sup> November 2008;
  - Mr. Jeffrey Blidner, appointed as A manager on 17<sup>th</sup> April 2009;
  - Mrs. Marjoleine van Oort, appointed as B manager on 22<sup>nd</sup> September 2009;
  - Mr. Frank Walenta, appointed as B manager on 5<sup>th</sup> November 2008;
- and to give them discharge for the exercise of their mandates till today.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to suppress the two tier management system providing for class A and class B managers with joint signature power and to amend the articles of association accordingly to reflect the change.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to adapt the articles of association to the new constitution of the board of managers and to set them as follows:

**Art. 7.1.** 'The Company is managed by a Board composed of at least two (2) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders'.

**Art. 8.3.** 'The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least two (2) managers.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated'.

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as new managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mrs. Marjoleine van Oort, born in Groningen (The Netherlands) on 28<sup>th</sup> February 1967, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr. Wim Rits, born in Merksem (Belgium) on 14<sup>th</sup> June 1970, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr. Gregory Morrison, born in Toronto (Canada) on 28<sup>th</sup> December 1957, residing in HM 11 Hamilton, 7, Reld Street, 4<sup>th</sup> Floor;
- Mr. Frank Lochan, born in San Fernando TTO (Republic of Trinidad and Tobago) on 26<sup>th</sup> September 1940, residing in Oakville, 228, Lakewood Drive.

#### Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (1.200.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le huit juin.

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

#### A COMPARU:

Brookfield Eden Investments n°1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143 134 représentée par Wim Rits, gérant, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juin 2010, (l'Associé Unique').

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait en sa qualité d'associé unique de Brookfield Eden Investments n°2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143 205 (la 'Société') pour tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société (l'Assemblée'). La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 5 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 décembre 2008 numéro 2949.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I.- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
  1. Acceptation de la démission des gérants actuels et décharge;
  2. Suppression du système à deux niveaux de gestion fournissant des gérants de classe A et des gérants de classe B avec pouvoir de signature conjointe;
  3. Modification subséquente des articles 7.1 et 8.3 des statuts de la Société;
  4. Nomination des gérants.
  5. Divers.
- III.- l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants A et B suivants:

- M. David Collins, nommé gérant A le 05 novembre 2008;
- M. Jeffrey Blidner, nommé gérant A le 17 avril 2009;
- Mme. Marjoleine van Oort, nommée gérante B le 22 septembre 2009;
- M. Frank Walenta, nommé gérant B le 05 novembre 2008;

et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer le système à deux niveaux de gestion fournissant des gérants de classe A et des gérants de classe B avec pouvoir de signature conjointe et de modifier les articles des statuts en conséquence afin de refléter le changement.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle constitution de son conseil de gérance et de les arrêter comme suit:

**Art. 7.1.** «La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins deux (2) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés».

**Art. 8.3.** «La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.»

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

- Mme. Marjoleine van Oort, née à Groningen (Pays-Bas) le 28 février 1967, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg
- M. Wim Rits, né à Merksem (Belgique) le 14 juin 1970, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- M. Gregory Morrison, né à Toronto (Canada) le 28 décembre 1957, demeurant à HM 11 Hamilton, 7, Reld Street, 4<sup>ème</sup> étage;
- M. Frank Lochan, né à San Fernando TTO (République de Trinité-et-Tobago) le 26 septembre 1940, demeurant à Oakville, 228, Lakewood Drive.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille deux cents euros (1.200.EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Rits et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2010. LAC/2010/26893. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076810/139.

(100089119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Aberdeen Property Funds Pan-Nordic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.250.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Selim Saykan

Gérant

Référence de publication: 2010076175/12.

(100087403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Aintree Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 89.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076184/9.

(100087908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**AJL Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 140.122.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076185/10.

(100087796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**AJL Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.  
R.C.S. Luxembourg B 99.031.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076186/10.

(100087797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Recup-Métaux Lux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.  
R.C.S. Luxembourg B 153.878.

## STATUTS

L'an deux mil dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Paul BODIN, commerçant, demeurant professionnellement à L-3394 Roeser, 9, Grand-Rue.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise unipersonnelle, dénommée: RECUP-METAUX LUX S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Remich.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente et la récupération de métaux ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) EUROS représenté par CENT (100) actions de TROIS CENT DIX (310,-) EUROS chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit par l'actionnaire unique, Paul BODIN, préqualifié.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de trente et un mille euros (31.000,-) euros, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ NEUF CENT TRENTE (930,-) EUROS.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

*Sont nommés aux fonctions d'administrateur:*

- Paul BODIN, commerçant, demeurant professionnellement à L-3394 Roeser, 9, Grand-Rue.
- Marc KERNEL, expert-comptable, demeurant à L-5532 Remich, 6, rue Enz.
- Frank SIMON, comptable, demeurant professionnellement à L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal.

*Deuxième résolution*

*Est nommée commissaire aux comptes:*

La société civile COMPAGNIE GENERALE FIDUCIAIRE (RC E4234), ayant son siège à L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-5532 Remich, 6, rue Enz.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

*Déclaration*

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BODIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 juin 2010. REM 2010/797. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010082254/113.

(100093354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Alpona S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.238.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2010*

Les mandats d'administrateurs de la société E DIFAC S.A., de Madame Claudine BOULAIN et de Madame Sandrine ANTONELLI viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Claudine BOULAIN et de Madame Sandrine ANTONELLI sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.) vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

ALPONA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010076191/20.

(100087381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Arcade Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 73.379.

Les comptes annuels au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076198/9.

(100087754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 51.390.

Le Conseil d'administration a nommé Monsieur Jacquot SCHWERTZER comme Président et Monsieur François TESCH comme Vice-Président pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de 2011 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2010.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 avril 2010 que les mandats de tous les administrateurs arrivent ce jour à expiration. Ils sont prolongés jusqu'à l'Assemblée de 2011.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du même jour que la société DELOITTE S.A. (ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg) a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2011 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A.

A. HUBERTY pour Luxempart S.A. / F. TESCH

Administrateur / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010076396/20.

(100087669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.008.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal en date du 1<sup>er</sup> juin 2010.*

Il résulte du procès-verbal que l'assemblée a pris acte du terme du mandat de Monsieur Ralph SAUSER en tant qu'administrateur de la société et qu'il n'a pas été reconduit dans ses fonctions d'administrateur.

Il résulte du procès-verbal que les mandats des trois autres administrateurs, Erich MAEDER, Herbert KUMBARTZKI et Urs HOFMANN, ont été reconduits, de sorte que le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

- Monsieur Erich MAEDER, né le 2 janvier 1955 à Bâle (Suisse), demeurant à CH-4153 Reinach, Fleischbachstrasse 31 (Suisse),

- Monsieur Herbert KUMBARTZKI, né le 26 octobre 1962 à Bâle (Suisse), demeurant à F-68220 Hegenheim, 3, rue du Lubéron (France),

- Monsieur Urs HOFMANN, né le 27 août 1961 à Weggis (Suisse), demeurant à CH-4146 Hochwald, Seewenweg 1 (Suisse).

Le mandat des 3 administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010076200/22.

(100087405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Axis Constructions, Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire International SA

Référence de publication: 2010076203/10.

(100087836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Duchy Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.358.

*Extrait des résolutions des associés en date du 31 mai 2010*

En date du 31 mai 2010, les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

\* Monsieur Hille-Paul Schut de sa fonction de Gérant de classe B et ce avec effet immédiat;

\* Monsieur Jan Willem Overheul de sa fonction de Gérant de classe B et ce avec effet immédiat;

- d'accepter les nominations de:

\* Mademoiselle Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

\* Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Louvain, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour extrait analytique conforme

Marie-Pierre Ghedin

Référence de publication: 2010077222/22.

(100087127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**Boran S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 47.936.

**DISSOLUTION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 10 juin 2010, que la liquidation de la société, décidée en date du 20 juillet 2009, a été clôturée et que BORAN S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 17/06/2010.

Pour: BORAN S.A.

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010076214/19.

(100087427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**BigBoard Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 117.412.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Référence de publication: 2010076205/10.

(100087465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Bronti International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076217/9.

(100087909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Sigalat Vorizot Société en nom collectif, Société en nom collectif.**

Enseigne commerciale: Engeneering Consulting Senc.  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 108.180.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire*

L'Assemblée a décidée de démissionner comme liquidateur

Monterey Audit Sarl 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg a partir du 22 Mai 2010

A été nommé comme liquidateur:

Mr. Monsieur Sigalat Christophe, commerçant, né le 1<sup>er</sup> février 1963 résidant en France, F-33460 Macau du Médoc 34, rue de Berne.

Le Liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus et agit avec signature individuelle

Fait à Luxembourg le 22 Mai 2010.

Mr Sigalat Christophe.

Référence de publication: 2010076501/16.

(100087583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**BTEC s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 134.114.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010076218/11.

(100087974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Byblos Invest Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 17.618.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2009.*

Le mandat de la société SEEMAN GHOLAM & Co Liban, Beyrouth., en tant que Commissaire aux Comptes est renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans.

Pour la société

BYBLOS INVEST HOLDING S.A.

Référence de publication: 2010076219/12.

(100087651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010076221/10.

(100087397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Deal Flow, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 69.680.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prises en date du 1<sup>er</sup> juin 2010.*

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 1<sup>er</sup> juin 2010:

- que les mandats de M. Jean-Claude Buffin, Luca Gallinelli et de M. Flavio Marzona, Administrateurs de la société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010;

- que le mandat de Fin-Contrôle SA en tant que commissaire aux comptes de la société est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010077368/21.

(100087449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Fujitsu Consulting (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 15.734.

La Société a été constituée originellement sous la dénomination STERIA-LUX S.A., suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 février 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 79 du 18 avril 1978.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FUJITSU CONSULTING (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010076316/14.

(100087469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---